

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian GALZIN, Maire de la Commune de Vénès.

Etaient présents : Christophe ALBERT, Jacky ALBERT, Sandrine ALBERT, Sébastien CAMINADE, Francis CARAYON, Perrine FABRE, Frédéric FLOTTARD, Christian GALZIN, Sandrine GRAISSAGUEL, Pierre JAUZION, Alain JOUGLA, Sophie LEFEBVRE, Elia MENOUE, Jérôme REDOULES, Alexandra VALERY

Absents excusés :

Date de convocation : 21 juin 2024

Désignation d'un secrétaire de séance: Jacky ALBERT

DE 2024 34 - Loyers d'habitation et loyers commerciaux - Suppression de la revalorisation des loyers soumis aux indices des 4 trimestres de l'année 2024

Vu la conjoncture actuelle et la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à la revalorisation des loyers sur les locaux d'habitation et commerciaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer la révision annuelle des loyers d'habitation et des loyers commerciaux soumis aux indices de référence des 4 trimestres de l'année 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

> Votes Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATIONS	THEME
DE_2024_34	Loyers d'habitation et loyers commerciaux - Suppression de la revalorisation des loyers soumis aux indices des 4 trimestres de l'année 2024

Séance levée à 23h30
Ainsi fait et délibéré le 27 juin 2024